



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Chaire de l'UNESCO
Groupe mondial sur la migration
Rapport sur les productions et les réalisations
Chaire : juillet 2011 – mai 2012

SHS/2013/PI/H/14

Introduction

Les activités de l'UNESCO dans le domaine de la migration sont ancrées dans le mandat de l'Organisation, à savoir la promotion de la paix internationale et du respect mutuel. L'Organisation met l'accent sur le visage humain de la migration en abordant, dans ses domaines de compétence, les implications sociales des mouvements et des déplacements de population, en portant une attention particulière aux perspectives des groupes les plus vulnérables.

La Directrice générale de l'UNESCO, Mme Irina Bokova, a présidé le GMM de juillet à décembre 2011, et a conservé ce rôle comme Présidente par intérim de janvier à mai 2012. Au cours de cette période, l'UNESCO a avancé sur trois fronts. D'un point de vue thématique, la migration et le changement climatique ont reçu une plus grande visibilité. Le GMM a accompli des progrès importants dans le renforcement de l'interrelation entre les mouvements et les déplacements de population suite à une détérioration de l'environnement. Au niveau institutionnel, la Chaire de l'UNESCO a assisté au lancement d'un examen approfondi du GMM, qui a pour but d'améliorer la cohérence et la synergie des programmes. Ses résultats auront pour effet de façonner la vision et le fonctionnement du Groupe pour les années à venir. Enfin, la préservation de la continuité des travaux du GMM constitue un élément clé au déroulement de la Chaire de l'UNESCO et permet de maintenir des liens solides avec la précédente Chaire de l'UNICEF. Il s'agissait en particulier de poursuivre les travaux concernant les données et la recherche, et l'intégration des questions migratoires dans le programme mondial pour le développement durable. La Chaire a également poursuivi ses recherches afin de comprendre les flux et les caractéristiques de la migration des jeunes.

De plus, l'UNESCO a organisé deux réunions des directeurs: le 15 Novembre 2011 à Paris et le 12 Avril 2012 à Genève. Lors de cette dernière, le Secrétaire général des Nations Unies, M. Ban Ki-moon a siégé pour la première fois. L'UNESCO a également organisé plusieurs réunions de travail et a assuré la coordination du travail du GMM au quotidien, en organisant des téléconférences et en coordonnant la préparation des documents de travail. L'UNESCO a participé, au nom du GMM, à la cinquième réunion du Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD) qui s'est tenue les 1 et 2 décembre 2011 à Genève, en Suisse.

En parallèle des travaux strictement liés au GMM, l'UNESCO a maintenu son partenariat avec l'Institut Max Planck pour la publication de deux numéros de la revue électronique *Diversités*. Cette revue a pour but de fournir une plate-forme d'expression pour la recherche internationale interdisciplinaire en sciences sociales, sur les questions politiques ; les domaines principaux abordés concernent la migration, les politiques multiculturelles et les droits de l'homme. Les numéros publiés en 2011 et 2012 ont été respectivement consacrés au thème « Langue et Super-Diversités » et à « La migration des travailleurs qualifiés et la fuite des cerveaux ».

I. Une mise au point thématique: la migration et le changement climatique

La relation entre le changement environnemental et la migration constitue un nouvel enjeu parmi les préoccupations politiques internationales. Sous la présidence de l'UNESCO, le GMM a entrepris d'étudier les liens entre l'environnement, les implantations et les mouvements de populations. Les questions qui sous-tendent les migrations environnementales sont

multidimensionnelles ; elles incluent le genre, le développement humain et économique, l'urbanisme, le logement, la santé publique, l'emploi, l'éducation de manière générale et en particulier la question de la reconnaissance des diplômes, ainsi que les questions de gouvernance. En outre, les mouvements de populations liés aux changements environnementaux mondiaux se déroulent souvent dans des contextes marqués par les conflits, le sous-développement, les inégalités au sein des pays et entre eux, les violations des droits de l'homme – on peut citer pour exemple la traite des êtres humains ainsi que d'autres formes d'exploitation – des cadres juridiques obsolètes et un manque de solidarité entre les Etats. L'intensification des déplacements et des réinstallations des migrants, ajoutée aux changements environnementaux, notamment le changement climatique, auront de réels impacts sur tous les membres de la société, tant en milieu urbain que rural, dans le pays d'origine, de destination ou de transit.

En Juillet 2011, l'UNESCO a publié, en collaboration avec la *Cambridge University Press* un livre intitulé *Migration et changement climatique*. Cet ouvrage aborde les contrevérités et les malentendus associés aux changements environnementaux, et en particulier au changement climatique. Les auteurs s'appuient sur des preuves empiriques tirées de leurs études de cas - portant sur des pays tels que le Bangladesh, le Brésil et le Népal - afin de mettre en avant les questions les plus préoccupantes, notamment la détérioration de la situation des droits de l'homme, et de formuler des recommandations à l'intention des décideurs politiques, aux niveaux local, national et international. Ce livre est considéré comme le premier rapport de l'ONU qui fasse autorité sur le sujet.

Lors de la Réunion des Directeurs qui s'est déroulée à l'automne 2011, les membres du GMM ont signé une « Déclaration conjointe sur l'impact du changement climatique sur la migration » ; celle-ci a été présentée par la Directrice générale de l'UNESCO. La Déclaration fut révolutionnaire car elle constituait la première position commune adoptée sur cette question au sein des Nations Unies. Elle reconnaît que la migration et le déplacement de population qui résultent de la dégradation de l'environnement et des changements climatiques constituent un enjeu mondial, qui rend nécessaire une action internationale. Elle formule des recommandations claires: il faut renforcer les droits de l'homme et améliorer les conditions de vie des personnes touchées, assister les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement dans le processus d'intégration du changement climatique et du phénomène migratoire au sein de leurs stratégies nationales de développement, et combler les lacunes normatives qui empêchent la protection des personnes concernées par ces situations. La Déclaration a été largement diffusée dans les forums et les conférences internationales concernées.

Lors de la cinquième réunion du FMMD (Genève, 1 et 2 Décembre 2011), le changement climatique et son impact sur la migration a ainsi constitué le thème principal du message véhiculé par l'UNESCO au nom du GMM. À l'occasion de cette réunion, l'UNESCO a également participé à un événement parallèle organisé par le bureau du gouvernement du Royaume-Uni pour la science, sur le thème «Migration et changement environnemental mondial ».

II. Les progrès institutionnels

a. Le processus d'examen interne du GMM

Bien que le GMM ait fait des progrès importants depuis sa création en 2006, il est confronté à des défis importants, tant du point de vue de sa structure - en particulier en ce qui concerne son secrétariat – qu'au niveau de fonctionnement, au vu de l'évolution des priorités et des processus internationaux. Dans ce contexte, conscients du travail préparatoire à venir dans la perspective du deuxième Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, qui se tiendra lors de la 68e session de l'Assemblée générale en Octobre 2013, les participants présents à la Réunion des Directeurs du printemps 2012 ont décidé d'entreprendre une révision du GMM

Lors d'une réunion de travail sur le GMM qui a eu lieu le 29 mai 2012, un processus en trois étapes a été élaboré. Mise en œuvre par le biais d'un questionnaire, la première phase a permis de faire le bilan des principales réalisations du GMM, mais également de formuler des défis et des recommandations d'action. Cette phase s'est achevée sous la présidence de l'UNESCO ; 14 des 16 agences du GMM avaient alors répondu au questionnaire. La deuxième phase a donné un aperçu des mécanismes existants de coordination entre les institutions sur d'autres questions transversales. Au cours de la troisième phase, lors d'une réunion à l'automne 2012, les Directeurs ont formulé et approuvé des recommandations reflétant les informations recueillies pendant les deux premières phases du projet, ainsi que des positions communes réunissant les organismes du GMM. Les deux dernières phases ont été coordonnées par l'ONU DC, avec la participation active de l'UNESCO en tant que membre de la troïka en sa qualité de président sortant.

b. Evolution de la relation GMM-FMMD

Lors du FMMD de 2011, l'UNESCO, alors président du GMM, a joué un rôle pivot en centralisant les demandes de soutien à l'égard du GMM. Lors de la réunion qui a eu lieu à l'automne 2011, les Directeurs ont longuement discuté de la proposition faite par le Représentant spécial du Secrétaire général pour les migrations internationales, M. Peter Sutherland, d'établir un Secrétariat permanent du GMM pour soutenir le FMMD. A cette occasion, différents moyens de renforcer la participation de la GMM au FMMD ont également été évoqués. L'UNICEF a distribué à tous les membres du GMM un document de travail interne sur les prochaines étapes du GMM, comprenant des propositions afin d'intégrer et de coordonner les activités du GMM et du FMMD en vue du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement de 2013. Le document d'évaluation consolidé du FMMD élaboré en septembre 2012 a permis de développer une coopération plus étroite aux niveaux formel et informel. Par la suite, les Directeurs ont décidé en novembre 2012 de poursuivre les discussions concernant d'éventuelles alternatives de collaboration au niveau opérationnel lors de la retraite du GMM qui se tiendrait en février 2013.

III. Assurer la continuité des travaux du GMM

a. L'intégration de la migration dans les stratégies nationales de développement

Cette question a été soulevée par un groupe de travail co-présidé par le PNUD et l'OIM. Celui-ci a contribué, entre autres choses, à l'organisation d'une manifestation sur l'intégration de la migration dans le contexte du processus du FMMD 2011 (Moldavie, les 12 et 13 Octobre) avec la participation des gouvernements, de la société civile et des représentants du GMG. Suite à une enquête menée auprès des équipes de pays des Nations Unies (UNCT), le groupe de travail a élaboré un Manuel pour les équipes de pays. Le « Manuel du GMG sur l'intégration de la migration dans la planification du développement » a constitué un instrument clé au cours de ces processus.

b. Données et recherche

L'amélioration de la collecte de données et de preuves quantitatives dans le domaine de la migration constitue un des objectifs les plus importants du GMG, car ces dernières sont essentielles à la conception et à la mise en œuvre des programmes efficaces. Suite à des initiatives antérieures, ces objectifs ont été concrétisés au moyen d'un groupe de travail dédié aux données et à la recherche, présidé par le DAES ; celui-ci qui a poursuivi ses travaux sous la présidence de l'UNESCO. Le groupe a également œuvré en collaboration avec le Groupe de travail ad-hoc du FMMD sur la cohérence des politiques, des données et de la recherche.

c. Les jeunes, les adolescents et la migration

Sous la présidence de l'UNESCO, le GMM élaboré un rapport thématique intitulé "Jeunesse, migration et droits de l'homme." Ce rapport, réalisé à l'initiative de l'UNICEF, met en lumière les opportunités et les défis soulevés par le phénomène migratoire international pour les jeunes et les adolescents, à la fois dans leurs pays d'origine, de transit et destination. Inscrit dans une démarche multidimensionnelle, ce rapport intègre les contributions de la grande majorité des membres du GMG, des partenaires académiques, de la société civile, du Rapporteur spécial sur les droits des migrants ainsi que de l'OCDE. Les droits de l'homme et la perspective du genre sont par ailleurs abordés de façon transversale.

L'UNESCO a contribué à ce rapport en rédigeant un chapitre qui porte sur la reconnaissance des diplômes et son interrelation avec le phénomène migratoire. L'exposé comporte tout d'abord une analyse des tendances en ce qui concerne la mobilité des étudiants. Il donne par ailleurs un aperçu du cadre existant quant aux dispositions concernant la qualité et la reconnaissance des titres de compétences dans le secteur de l'éducation transfrontalière, en examinant notamment les activités de l'UNESCO concernant les six conventions régionales sur la reconnaissance des études et des qualifications. Ce rapport met également en avant les bonnes pratiques en matière de collaboration ainsi que les défis actuels pour la mobilité des étudiants. L'UNESCO a également pris une part active à l'élaboration d'un chapitre sur la participation civique et politique. La publication sera finalisée et tiendra un rôle important dans la perspective du Dialogue de haut niveau de 2013.